

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit:

Blitz Concentrated Lane Cleaner (10x pints)

Noms alternatifs:

Code produit: 62-860250-000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant pour les pistes bowling pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable:

-

E-mail:

brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585

Service clients: Brunswick Bowling Products LLC: 231-725-4966

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Eye Damage 1 - H318

Avertissements H:

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Composants qui définissent les dangers: Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-undecyl-.omega.-hydroxy-

GHS05



DANGER

Avertissements H :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Mises en gardes P :

P280- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers:

Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.

Revisé le: -
Version: 1

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:
Non applicable.

3.2 Mélange:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de régistration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
2(2-butoxyethoxy) éthanol^[1]	112-34-5	203-961-6	-	10 - 25	GHS07 Attention	Eye Irrit. 2	H319
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-undecyl-omega- hydroxy-^[1]	34398-01-1	-	-	10 - 25	GHS02 GHS05 Danger	Tox. acute, 4 Eye Dam. 1	H302 H318
2- Butoxyéthanol^{[1] [2]}	111-76-2	203-905-0	-	5 - 10	GHS07 Attention	Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2	H332 H312 H302 H319 H315
Alcool isopropylique^{[1] [2]}	67-63-0	200-661-7	-	1 - 5	GHS02 GHS07 Danger	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336

*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.
Conformément au paragraphe (i) de §1910.1200, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail:

Texte intégral des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours:

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Maintenir au repos.
- Ne pas faire vomir.

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par

la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Pour des autres mesures voir point 2.

Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Peau	Cause une légère irritation de la peau.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction:
5.1.1. Moyens d'extinction appropriés :
Dioxyde de carbone, substance chimique sèche, mousse, jet d'eau.
5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:
Aucune connue.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Décomposition dangereux: Des gaz / vapeurs toxiques sont dégagés pendant la combustion ou la décomposition thermique. Pendant la combustion, risque de formation de monoxyde de carbone. Pendant la combustion, risque de formation de dioxyde de carbone. Peut former des peroxydes de stabilité inconnue.
- 5.3. Conseils aux pompiers:
Liquide et vapeurs très inflammables. Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs/ la poussière peuvent provoquer un incendie ou une explosion. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et s'enflammer. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit (liquide et / ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou aux autres sources d'ignition. Ne pas réutiliser le récipient sans nettoyage commercial et reconditionnement.
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement de protection complet. Évitez l'utilisation d'un jet d'eau concentré. Utiliser de l'eau avec précaution, peut interagir avec le matériel et causer des dommages / dégâts. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour refroidir les récipients et protéger le personnel. Utiliser avec précaution. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Endiguer et collecter l'eau pour combattre le feu. Petits incendies: Produit chimique sec, dioxyde de carbone, pulvérisateur d'eau ou mousse résistante à l'alcool. Grandes incendies: Eau pulvérisée, brouillard d'eau, et de la mousse résistant à l'alcool.
Guide ERG nr.:

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
6.1.1. Pour les non-secouristes:
Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.
6.1.2. Pour les secouristes:
Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8). Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Porter un équipement de protection approprié. (Voir contrôle de l'exposition/protection individuelle.) Éliminer les sources d'ignition. Empêcher le déversement supplémentaire du matière s'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas toucher/ marcher sur le produit déversé. Éviter que le ruissellement ne s'écoule dans les égouts pluviaux et dans les fossés menant à des cours d'eau. Ventiler la zone du déversement. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Une mousse de vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Si la fuite ou le déversement n'a pas pris feu, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs. Recueillir les déversements pour l'élimination. N'utiliser que des matériaux non-combustibles pour le nettoyage. Utilisez des outils anti-étincelles propres pour recueillir les matériaux absorbés. Contenez et/ou absorbez le produit renversé avec un matériau inerte (par ex. sable ou terre), puis placer dans un récipient adéquat. Récupérer par pompage (utiliser une pompe antidéflagrant ou une pompe à main). Rincer la zone du déversement avec pulvérisateur d'eau et nettoyez la après.
- 6.4. Référence à d'autres RUBRIQUES:
Le cas échéant, il sera fait référence aux RUBRIQUES 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.

Utiliser uniquement dans des zones bien aérées. Éviter de respirer les vapeurs, les fumées et les brumes. Éviter le contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Mesures techniques:

Dégageant potentiel de peroxyde. Si la formation de peroxyde est suspectée, ne pas ouvrir ou déplacer le conteneur.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils anti-étincelles et un équipement antidéflagrant. Toujours ouvrir les conteneurs lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Purger le système avec un gaz inerte sec (par exemple l'azote) après l'ouverture et avant la fermeture. L'addition de l'eau ou de matières réductrices appropriées diminuera la formation de peroxyde. Suivez toutes les précautions de la FDS / étiquette même après la vidange des conteneurs, car ils peuvent contenir des résidus de produit.

Pour des autres mesures voir point 2.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune instruction spéciale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques et conditions de stockage:

Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.

Tenir loin de toute chaleur, étincelles et flamme. Conserver le récipient dans un endroit frais, bien ventilé. Protéger du gel. Maintenir le récipient fermé de manière étanche quand vous ne l'utilisez pas. Ne pas laisser évaporer jusqu'à sécheresse. Protéger des rayons solaires directes.

Matières incompatibles: Éviter le contact avec les caustiques. Tenir à l'écart des bases. Éviter le contact avec des aldéhydes. Éviter le contact avec des composés chlorés. Éviter le contact avec ammoniac. Éviter le contact avec des halogènes. Éviter le contact avec des agents oxydants forts. Éviter le contact avec les amines. Tenir loin des acides. Éviter le contact avec les bases.

Pour des autres mesures voir point 2.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Alcool isopropylique (CAS: 67-63-0): VME: ppm; mg.m⁻³; VLE: 400 ppm; 980 mg.m⁻³

2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2): VME: 10 ppm; 49 mg.m⁻³; VLE: 50 ppm; 246 mg.m⁻³

2(2-butoxyethoxy)éthanol (CAS: 112-34-5): VME: 10 ppm; 67,5 mg.m⁻³; VLE: 15 ppm; 101,2 mg.m⁻³

VLB:**2-Butoxyéthanol et son acétate**

Valeur limite biologique (VLB): une concentration maximale d'acide 2-butoxyacétique urinaire après hydrolyse de 100 mg.g⁻¹ de créatinine; cette valeur correspond à la concentration attendue pour une exposition à la VLEP-8h en tenant compte de l'absorption par voie pulmonaire et cutanée (des vapeurs). (2010)

DNEI		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail:

Une douche oculaire et une douche de sécurité, des uniformes et des tabliers peuvent être utilisés pour éviter tout contact excessif. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

Pour des autres mesures voir point 2.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux/du visage: Utiliser des lunettes anti-éclaboussures et un écran facial (ANSI Z87.1 ou équivalent).
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Porter des gants imperméables pour empêcher le contact avec la peau, et où le contact est probable, porter des gants résistants aux produits chimiques.
 - b. Autres: Porter des vêtements avec manches longues lorsque le contact est susceptible de se produire. Porter un équipement de protection nécessaire - tablier, costume, bottes. Lorsque le contact est probable, porter des vêtements contre les produits chimiques, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité et un écran facial.
3. Protection respiratoire: Un respirateur purificateur d'air approuvé avec une boîte ou une cartouche pour vapeur organique peut être autorisé dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition.
4. Risques thermiques: aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. Aspect:		liquide vert
2. Odeur:		typique
3. Seuil olfactif:		non déterminé.
4. pH:		non déterminé.
5. Point de fusion/Point de congélation:		non mesuré
6. Point d'ébullition initial:		82,2 - 245 °C
7. Point d'éclair:		> 93,3 °C
8. Taux d'évaporation (Ether =1):		non déterminé.
9. Inflammabilité (solide, gaz):		non applicable
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:		Limites d'explosivité inférieures: 1% Limite d'explosivité, supérieure: 7 %
11. Pression de vapeur (Pa):		non déterminé.
12. Densité de vapeur:		non déterminé.
13. Densité relative:		0,975
14. Solubilité(s):		solubilité dans

Revisé le: -

Version: 1

15. Coefficient de partage: n-octanol/eau (Log Kow): l'eau: soluble
non mesuré
16. Température d'auto-inflammabilité: non déterminé.
17. Température de décomposition: non mesuré
18. Viscosité: non mesuré
19. Propriétés explosives: non mesuré
20. Propriétés comburantes: non mesuré
- 9.2. Autres informations :
Masse volumique: non mesuré.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:
Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.
- 10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions normales d'application.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune information disponible.
- 10.4. Conditions à éviter:
Éviter l'impact, la friction, la chaleur, les étincelles, les flammes et autres sources d'ignition. Minimiser l'exposition à l'air.
- 10.5. Matières incompatibles:
Éviter le contact avec les caustiques. Tenir à l'écart des bases. Éviter le contact avec des aldéhydes. Éviter le contact avec des composés chlorés. Éviter le contact avec ammoniac. Éviter le contact avec des halogènes. Éviter le contact avec des agents oxydants forts. Éviter le contact avec les amines. Tenir loin des acides. Éviter le contact avec les bases.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux:
Des gaz / vapeurs toxiques sont dégagés pendant la combustion ou la décomposition thermique. Pendant la combustion, risque de formation de monoxyde de carbone. Pendant la combustion, risque de formation de dioxyde de carbone. Peut former des peroxydes de stabilité inconnue.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:
Toxicité aiguë: Orale: aucun connu.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune connue.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.
Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information disponible.
Cancérogénicité: aucune connue.
Toxicité pour la reproduction: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.
Danger par aspiration: aucune connue.
- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:
Aucune information disponible.
- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:
Informations sur les composants:

Données sur la cancérogénicité:

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
67-63-0	Alcool isopropylique	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Group 4: Non;
111-76-2	2- Butoxyéthanol	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Group 4: Non;
112-34-5	2(2-butoxyethoxy)éthanol	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non;

Revisé le: -

Version: 1

			Groupe 4: Non;
34398-01-1	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-undecyl-.omega.- hydroxy-	OSHA	Sélection du cancérrogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Non; Groupe 4: Non;

11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Toxicité aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Ingrédient	LD50 Orale, mg/kg	LD50 Peau, mg/kg	Inhalation LC50 Vapeur, mg/L/4h	Inhalation Poussière/ brouillard LC50, mg/L/4h	Inhalation LC50 Gas, ppm
2(2-butoxyethoxy) éthanol (CAS: 112-34-5)	5660 Rat Categorie: Aucune information disponible.	2700 Lapi Categorie: 5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-undecyl-.omega.- hydroxy- (CAS: 34398-01-1)	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	1414 Guinea Pig Categorie: 4	1200 Guinea Pig Categorie: 4	173 Cobay Categorie: Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
Alcool isopropylique (CAS: 67-63-0)	5000 Rat Categorie: 5	1800 Rat Categorie: Aucune information disponible.	72,6 Rat Categorie: Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisé le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:

Provoque des lésions oculaires graves.

11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

11.1.7 Absence de données spécifiques

Aucune information disponible.

11.1.8. Autres informations :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité:

Aucune information concernant le produit. Pour des autres données chimiques spécifiques voir point 3.

Écootoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algues, mg/l
2(2-butoxyethoxy) éthanol (CAS: 112-34-5)	300 Lepomis macrochirus	100 Daphnia magna	Aucune information.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-undecyl-.omega.-hydroxy- (CAS: 34398-01-1)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	220 Fish (Piscis)	1000 Daphnia magna	Aucune information.
Alcool isopropylique (CAS: 67-63-0)	1400 Lepomis macrochirus	100 Daphnia magna	100 (72 h), Scenedesmus subspicatus

- 12.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Non mesuré.
- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets
Aucune instruction spéciale du fabricant.
Code du catalogue européen des déchets :
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.

- 14.1. Numéro ONU:
Aucune.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
Aucune.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Aucune.
- 14.4. Groupe d'emballage:
Aucune.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Sources des principales données: fiche de données de sécurité (01. 03. 2015.) émise par le fabricant.

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008:

Eye Damage 1 - H318

Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par: ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :

+36 70 335 8480;

info@msds-europe.com